

## Demandeur

Société/Association : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse Email : \_\_\_\_\_

## Objet de la demande

*(p.ex. blocage d'un emplacement de stationnement, route barrée, etc.)*

## Motif

*(p.ex. déménagement, emménagement, livraison, mise en place d'une benne, fête, etc.)*

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Nacelle                                       | <input type="radio"/> Échafaudage                         |
| <input type="radio"/> Monte-charge                                  | <input type="radio"/> Benne                               |
| <input type="radio"/> Grue mobile / Camion grue                     | <input type="radio"/> Toilette de chantier (ajouter plan) |
| <input type="radio"/> Grue fixe (ajouter plan)                      | <input type="radio"/> Dépôt de matériel (ajouter plan)    |
| <input type="radio"/> Clôture de chantier (ajouter plan)            | <input type="radio"/> Roulotte de chantier (ajouter plan) |
| <input type="radio"/> Tranchée (p.ex. gaz, eau etc.) (ajouter plan) | <input type="radio"/> Autre (à préciser) _____            |

## Lieu d'application

Adresse : \_\_\_\_\_

Longueur : \_\_\_\_\_ *(p.ex. sur 2 emplacements, 20 mètres etc.)*

## Durée

**Pour un jour :**

Date : Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_ entre \_\_\_\_ h \_\_\_\_ et \_\_\_\_ h \_\_\_\_

**Pour plusieurs jours :**

Date : Du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_ entre \_\_\_\_ h \_\_\_\_ et \_\_\_\_ h \_\_\_\_

## Personne responsable sur place

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse Email : \_\_\_\_\_

## Le demandeur déclare être en possession

Permission de voirie n° : \_\_\_\_\_

Autorisation de construire n° : \_\_\_\_\_

Déclaration de travaux n° : \_\_\_\_\_

## A ajouter en cas de chantier / route barrée :

**1) Un plan de situation indiquant les limites du chantier avec les mesures et un passage à piétons sécurisé d'un largeur de 1,20 m.**

**2) Courrier d'information en préavis pour les riverains concernés par les travaux**

### Conditions générales

---

- demander en tout état de cause l'autorisation préalable du service technique communal avant de procéder à des travaux de terrassement pour des fondations de clôtures ou des réaménagements quelconques de la voie publique pour les besoins du chantier (enlèvement des bornes, mobilier urbain, etc.). Le cas échéant, des états des lieux avant et après travaux seront effectués aux frais du demandeur ;
- éviter par un dispositif adéquat et efficace tout endommagement des dallages et d'autres revêtements de la voie publique, apporter une attention particulière à la constitution des appuis, veiller à ce que les charges soient convenablement réparties et éviter que les charges ponctuelles ne soient appliquées sur un nombre limité de pavés voire un seul ;
- demander par écrit toute éventuelle prolongation aux moins cinq jours à l'avance ;
- remettre les lieux à ses frais en leur pristin état dès achèvement des travaux aux frais du demandeur. Communiquer la date d'achèvement des travaux en temps opportun au service technique communal ;
- par l'introduction de sa demande, le demandeur autorise la Ville à saisir et à traiter les données personnelles le concernant dans le cadre de la gestion des autorisations de l'occupation de la voie publique et de les transférer à la police. La personne concernée a le droit d'accéder à ces données et de les faire rectifier en contactant le service technique de la Ville ;
- une autorisation spécifique peut également être requise. Le cas échéant, celle-ci sera délivrée par la Ville en complément du règlement temporaire de circulation ;
- sont applicables les tarifs fixés au règlement taxes et les tarifs pour blocage d'un emplacement de stationnement pour besoins privés. Tous travaux et prestations réalisés par la Ville et dont le tarif n'est pas prévu au règlement taxe sont facturés aux prix de revient ;
- la présente demande ne dispense pas de l'obtention des autorisations éventuellement requises en vertu d'autres dispositions légales d'application (autorisation de construire, permission de voirie, autorisation relative aux établissements classés, etc.).

### Remarque :

---

**Pour des raisons de réglementation, la demande doit être introduite au plus tard 6 jours ouvrables avant le début des travaux.**

**Seulement des demandes complètes peuvent être traitées.**

Grevenmacher, le \_\_\_\_\_

Signature

**Merci de remplir et signer le formulaire ci-dessus et de nous le retourner soit par courriel soit par courrier à:**

**Administration communale de la Ville de Grevenmacher, B.P. 5 – L-6701 Grevenmacher.**